



Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

PROCÈS VERBAL du jeudi 18 novembre 2021

Présidence : André ANTONINI

Secrétaire de séance : Francis BERNAVILLE

Présent : Olivier FREMIOT

Absents excusés : Claude ADAM - Marcel CULEDDU

Assiste : Olivier FERNANDEZ (administratif)

La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.

*Suivi FMI

*Feuilles de matchs manquantes

*Reports/Modifications d'horaires – Terrains

*Suspension de terrain

*Forfaits Généraux/Engagements

SUIVI FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI)

En cas de problème avec la FMI, les clubs et les arbitres doivent faire parvenir un rapport au District indiquant le problème rencontré dans les 48 heures suivant la rencontre.

NOTE : nous demandons aux clubs de bien vouloir être précis dans les explications de non-fonctionnement de la tablette afin que les problèmes rencontrés puissent être étudiés et corrigés.

Match 23661889 Torcy PVM 12 – Pays Bières 11 Vétérans D1 du 24/10/2021

La Commission, suite au rapport de l'arbitre officiel de la rencontre, informant la Commission du problème rencontré avec la FMI

Considérant que M. l'arbitre a transmis les éléments suivants,

- Score de la rencontre 0-0
- Liste des personnes inscrites sur la feuille de match, (arbitres assistants, délégués),
- Sanctions disciplinaires, avec la liste des personnes sanctionnées
- Présence de blessé, avec la liste des personnes
- Présence de réserves avant match, observations après match etc ...

Considérant que le club de PAYS BIERES a transmis les éléments suivants,

- Liste des joueurs inscrits sur la feuille de match, ainsi que des personnes ayant occupé une fonction sur cette dernière (arbitre assistant, délégué, dirigeant, éducateur etc...),
- Sanctions disciplinaires, informations non mentionnées

- Présence de blessé, avec la liste des personnes
- Présence de réserves avant match, observations après match etc ..., informations non mentionnées

Considérant qu'après deux demandes le club de **TORCY PVM** n'a pas transmis les éléments transmis par la Commission

- Liste des joueurs inscrits sur la feuille de match, ainsi que des personnes ayant occupé une fonction sur cette dernière (arbitre assistant, délégué, dirigeant, éducateur etc...),
- SI Sanctions disciplinaires, avec la liste des personnes sanctionnées
- Si Présence de blessé, avec la liste des personnes
- Si Présence de réserves avant match, observations après match etc ...

Dossier en cours d'examen.

Match 24069083 Le Pin 1 – Gretz Tournan 1 U16 Coupe 77 du 17/10/2021

La Commission, suite au courriel du club de LE PIN, informant la Commission du problème rencontré avec la FMI

Considérant que le club de LE PIN 1 a transmis les éléments suivants,

- Score de la rencontre 5-0 (victoire de GRETZ TOURNAN)

La Commission enregistre le score de la rencontre (5– 0 en faveur de GRETZ TOURNAN)

Considérant qu'après deux demandes les clubs de LE PIN et de GRETZ TOURNAN n'ont pas transmis les éléments demandés par la Commission

Considérant qu'après deux demandes les clubs de **LE PIN** et de **GRETZ TOURNAN** n'ont pas transmis les éléments transmis par la Commission

- Liste des joueurs inscrits sur la feuille de match, ainsi que des personnes ayant occupé une fonction sur cette dernière (arbitre assistant, délégué, dirigeant, éducateur etc...),
- SI Sanctions disciplinaires, avec la liste des personnes sanctionnées
- Si Présence de blessé, avec la liste des personnes
- Si Présence de réserves avant match, observations après match etc ...

Dossier en cours d'examen.

Erreur de Résultat

Match 23655196 Pontault UMS 2 – Champs FC 1 Seniors D3D du 24/10/2021

La Commission,

Après avoir pris note du courriel du club de CHAMPS FC informant la Commission d'une erreur de score sur la FMI : (4-0 en faveur de CHAMPS FC)

Considérant que le club de CHAMPS FC informe la Commission que l'équipe de CHAMPS FC a bien remporté la rencontre sur le score de (5-0) et non (4 - 0) comme indiqué sur la Feuille de match.

En complément la Commission demande à l'arbitre officiel de la rencontre ainsi qu'au club de PONTAULT UMS de transmettre informations concernant le score de la rencontre.

Match 24151537 Nandy 1 – Le Mée 2 U18 Coupe 77 du 24/10/2021

La Commission,

Après avoir pris note des courriels des clubs de NANDY et de LE MEE informant la Commission d'une erreur de score sur la FMI : (4-2 en faveur de LE MEE)

Considérant que les clubs de NANDY et de LE MEE informent la Commission que c'est bien l'équipe de NANDY qui a remporté la rencontre sur le score de (4-2) et non le club de LE MEE comme indiqué sur la Feuille de match.

La Commission enregistre le score de la rencontre (4-2 en faveur de NANDY)

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission rappelle aux clubs que dans le cas de l'utilisation d'une feuille de match papier, les clubs ont obligation de faire parvenir au District l'original du document (Art. 13.2 du RSG)

La Commission réclame pour la 1^{ère} fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -	COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	-EQUIPE VISITEUSE
23735231	14/11/21	U16	D3B	FC BRIE EST 1	GOELLYCOMPANS/MITRY 3
23661240	13/11/21	U14	D3A	CHAMPS 3	VILLEPARISIS 2
24150116	14/11/21	CDM	CP 77	ISLES LES VILLENNOY 5	HERICY 5
24151522	14/11/21	U18	CP 77	DAMMARTIN 1	VAL DE FRANCE/ESBLY 1
24151522	14/11/21	U18	CP 77	GRETZ T. 1	TORCY PVM 3
24151527	14/11/21	U18	CP 77	CLAYE SOUILLY 2	BUSSY 1
24151695	14/11/21	U18	CP COMITE	VILLEPARISIS 2	PAYS CRECOIS 1

La Commission réclame pour la 2^{ème} fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

Néant

Match perdu à l'équipe recevante après deux demandes :

N° MATCH	DATE	CATEGORIE	-COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	-EQUIPE VISITEUSE
23701078	24/10/21	+45 ANS	Groupe D	NANTEUIL 21	TORCY PVM 21
La Commission décide d'appliquer l'amende prévue à l'annexe 2 du Règlement Sportif (51,50€), de donner match perdu par pénalité (- 1 point ; 0 but) au club recevant NANTEUIL et d'en attribuer le gain (3 points ;0 but) du match au club visiteur TORCY PVM					
24035111	24/10/21	U18	D3A	VAL DE France/ESBLY 1	GOELLYCOMPANS/MITRY 2
La Commission décide d'appliquer l'amende prévue à l'annexe 2 du Règlement Sportif (51,50€), de donner match perdu par pénalité (- 1 point ; 0 but) au club recevant VAL DE France/ESBLY et d'en attribuer le gain (3 points ;0 but) du match au club visiteur GOELLYCOMPANS/MITRY					
23670308	24/10/21	U16	D2A	COURTRY 1	VAL DE France/ESBLY 1
La Commission décide d'appliquer l'amende prévue à l'annexe 2 du Règlement Sportif (51,50€), de donner match perdu par pénalité (- 1 point ; 0 but) au club recevant COURTRY et d'en attribuer le gain (3 points ;0 but) du match au club visiteur VAL DE France/ESBLY					

REPORTS / MODIFICATIONS D'HORAIRE – TERRAINS

CHAMPIONNATS / COUPES

Week-end du 20 et 21 novembre 2021

Match 24111055 F.C.C.N. 1 – Moussy le Neuf 1 Seniors D4A du 21/11/2021

Demande de modification de date par courriel du club de **F.C.C.N.** pour disputer la rencontre à une date ultérieure (en raison d'un match de gala prévu le 20/11/2021)

Considérant qu'aucune date de report n'a été proposée par le club de F.C.C.N.

Considérant le refus du club de MOUSSY de disputer la rencontre à une autre date.

La Commission,

Décide de maintenir la rencontre à la date prévue.

Match 23714425 Dammarie City 1 – Servon FC 3 Seniors D4C du 21/11/2021

Demande de modification d'horaire et d'installation via FOOTCLUBS du club de **DAMMARIE CITY** pour disputer la rencontre à 17h00 au stade P. GUILLLOT (2) au lieu de 15h00 au stade P. GUILLLOT (1)

Accord du club de SERVON concernant la demande de modification d'horaire.(Sous réserve accord de la Mairie de Dammarie Les Lys)

Considérant les conditions d'utilisation du terrain synthétique mises en place par la mairie de Dammarie les Lys.

La Commission demande au club de Dammarie City de faire parvenir dès que possible un document officiel de la municipalité autorisant le club de Dammarie City à utiliser le terrain ce dimanche.

Dans le cas ou le terrain en herbe ne serait pas utilisable, impraticable ou indisponible, merci de transmettre un arrêté municipal attestant de ce fait.

[Week-end du 4 et 5 décembre 2021](#)

Match 23670121 Bussy 1 – Quincy 1 U18 D1 du 05/12/2021

Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **QUINCY** pour disputer la rencontre le 04/12/2021 à 17h00 au lieu du 05/12/2021 à 14h00

En attente accord du club de BUSSY

[Week-end du 11 et 12 décembre 2021](#)

Match 23662233 Thorigny 11 – Ozoir 12 Vétérans D2B du 12/12/2021

Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **THORIGNY** pour disputer la rencontre le 11/12/2021 à 19h30 au lieu du 12/12/2021 à 9h30

Demande refusée par le club d'OZOIR

Match 23670776 Ponthierry 1 – Fontainebleau RC 2 U18 D2C du 12/12/2021

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **PONTHIERRY** pour disputer la rencontre à 11h00 au lieu de 13h00

Demande refusée par le club de FONTAINEBLEAU

[Week-end du 18 et 19 decembre 2021](#)

Match 23669921 Quincy 1 – Montereau U16 D1 du 19/12/2021

Demande d'inversion via FOOTCLUBS du club de **QUINCY** pour disputer la rencontre sur les installations de MONTEREAU au lieu de QUINCY

En attente accord du club de MONTEREAU

[Week-end du 26 et 27 fevrier 2022](#)

Match 23670012 Montereau – Quincy 1 U16 D1 du 27/02/2022

Demande d'inversion via FOOTCLUBS du club de **QUINCY** pour disputer la rencontre sur les installations de QUINCY au lieu de MONTEREAU

En attente accord du club de MONTEREAU

[Week-end du 4 et 5 juin 2022](#)

Match 23661369 Pommeuse F. 1 – Ozoir 2 U14 D3B du 04/06/2022

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **POMMEUSE** pour disputer la rencontre le 30/04/2022 au lieu du 04/06/2022

En attente accord du club de OZOIR

[SUSPENSIONS DE TERRAINS](#)

Rappel de l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle aux clubs ci-dessous:

« **40.7** En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.

Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, au moins 15 jours avant la date du ou des matches(es) concerné(s), le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.

L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprimé.

Le terrain proposé :

a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée ;

b) ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,

- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,

- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne

(Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées.... »

Club de THORIGNY:

Commission Régionale de Discipline du 23/09/2020

« ... **Match 2513708 Thorigny 1- Villiers s/ Marne 1 Coupe de France du 30/08/2020**

(.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

(.../...)

Vu le barème disciplinaire applicable (Annexe au Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.)

Inflige une suspension de terrain de trois (3) matchs ferme à l'équipe de Thorigny 1, ... »

La Commission informe le club de Thorigny que cette sanction est applicable pour les rencontres ci-dessous :

Du 21/11/2021 : Thorigny 1 – Chelles 2 Seniors D2A

La Commission, suite au courriel du club de THORIGNY,

Considérant que le club de THORIGNY informe le District, qu'il a obtenu le prêt des installations de LAGNY S/ MARNE (accord municipalité de Lagny s/ Marne)

La rencontre Thorigny 1 – Chelles 2 Seniors D2A, aura donc lieu à 15h00 au stade Champ Tortu à LAGNY S/ MARNE

Du 28/11/2021 : Thorigny 1 – Mitry Mory 2 Seniors D2A

***Du 12/12/2021 : Thorigny 1 – Meaux CS Academy 3 Seniors D2A**

Club de CHAMPS AS :

Suite à la décision de la Commission de Discipline du 18/11/2020,

« ... **Match 22525352**

Lesigny 1 – Champs 1

Seniors D2B du 04/10/2020

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

(.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F. et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football,

La Commission décide :

(.../...)

La Commission décide de sanctionner :

(.../...)

- **L'équipe Seniors 1 du club de Champs d'un match de suspension ferme de terrain pour acte de brutalité d'un supporter vis-à-vis d'un officiel**

(.../...) ... »

La Commission informe le club de CHAMPS que cette sanction est applicable pour la rencontre ci-dessous :

Du 28/11/2021 : Match Champs 1 – Roissy 2 Seniors D2B

Club de BOISSISE PRINGY:

Commission Régionale de Discipline du 29/09/2021

« ... Match 23766240 Boissise Pringy – Igny A.F.C. 1 Coupe de France du 05/09/2021 (2^e tour) (.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

(.../...)

Vu le barème disciplinaire applicable (Annexe au Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.)

Inflige une suspension de terrain de d'UN (1) MATCH FERME à l'équipe Seniors 1 de BOISSISE PRINGY US. Le terrain de repli doit être un terrain neutre situé en dehors des villes de BOISSISE LE ROI et PRINGY, ... »

La Commission informe le club de Boissise que cette sanction est applicable pour les rencontres ci-dessous :

Du 28/11/2021 : Boissise Pringy 1 – Savigny 1 Seniors D2C

La Commission, suite au courriel du club de BOISSISE

Considérant que le club de BOISSISE informe le District, qu'il a obtenu le prêt des installations de LE MEE (accord du club de LE MEE) pour le 28/11/2021 à 12h30 (accord du club de Savigny)

-Sous réserve de la réception de l'accord de la municipalité de LE MEE)

La rencontre Boissise Pringy 1 – Savigny 1 Seniors D2C, aurait donc lieu à 12h30 au stade Pozoblanco à LE MEE

RETRAITS/FORFAITS GENERAUX

FORFAITS GENERAUX

***MITRY OURCQ PORTUGAIS 22**

+45 ANS groupe B